

Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021

Insee Première • n° 1892 • Février 2022



En 2021, le nombre de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 995 900 créations, soit 17 % de plus qu'en 2020, année du précédent record malgré un fort recul des créations pendant le premier confinement en 2020. Le nombre de créations d'entreprises est ainsi supérieur de près de 80 % à son niveau moyen sur la période 2010 à 2017, avant l'expansion récente du nombre de créations d'entreprises. Comme les années précédentes, la forte hausse de 2021 est portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (+ 17 %). Les créations de sociétés progressent aussi fortement (+ 24 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques augmentent plus modérément (+ 2 %).

Cette croissance est marquée dans la plupart des secteurs : ceux qui y contribuent le plus sont les transports et l'entreposage (+ 25 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 17 %) et les autres services aux ménages (+ 42 %).

Les créations s'accroissent nettement dans toutes les régions, d'au moins 9 %.

Avertissement : à partir de la publication de l'*Informations Rapides* de janvier 2022 sur les créations d'entreprises, prévue le 23 février 2022, le décompte des créations d'entreprises sera revu et reposera sur un nouveau dispositif de calcul. Il s'ensuivra une révision de l'historique des créations d'entreprises, essentiellement en niveau. La présente publication ne tient pas compte de ce nouveau dispositif.

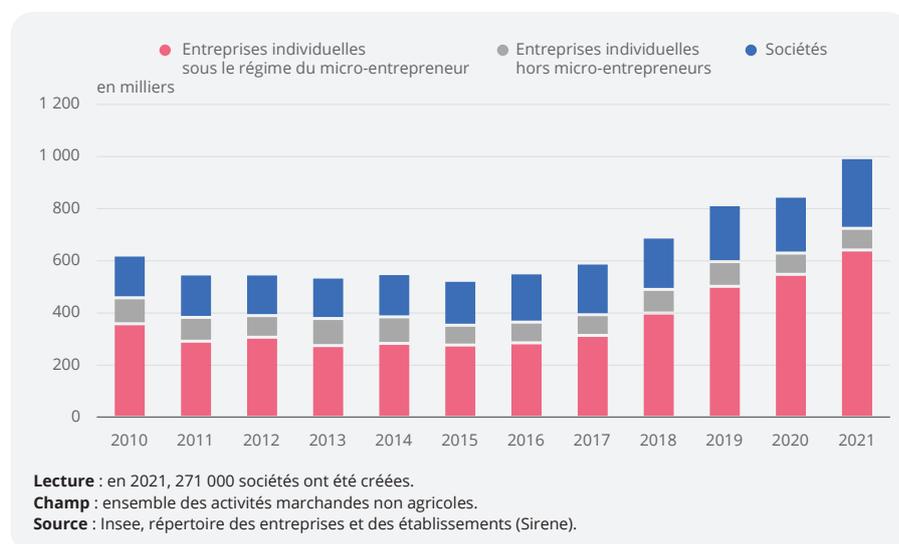
En 2021, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, le nombre total de **créations d'entreprises** est de 995 900, soit 147 700 de plus qu'en 2020 ► **figure 1**. Il augmente ainsi de 17 % et atteint un nouveau record, supérieur de près de 80 % aux quelque 560 000 créations d'entreprises annuelles enregistrées en moyenne entre 2010 et 2017, avant leur envolée à partir de 2018.

Comme pour les années passées, cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations d'**entreprises individuelles** sous le **régime du micro-entrepreneur**. Celles-ci s'accroissent de 17 % en 2021, soit 93 400 immatriculations supplémentaires, et atteignent 641 500 créations. Les créations ont ainsi plus que doublé depuis 2017, année précédant le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au régime. Le nombre de **créations d'entreprises classiques** augmente également fortement, tiré principalement par les créations sous forme de **sociétés** qui croissent de 24 %, soit la plus forte progression enregistrée

sur les dix dernières années, pour s'élever à 271 000 créations. Les créations d'**entreprises individuelles classiques**

augmentent quant à elles de 2 % en 2021, soit 1 400 créations de plus qu'en 2020, pour un total de 83 400 créations.

► 1. Nombre de créations d'entreprises depuis 2010



En 2021, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations diminue légèrement par rapport à 2020, à 64 %. Celle des entreprises individuelles classiques diminue (8 %, après 10 % en 2020), tandis que la part des sociétés progresse faiblement (27 %, après 26 % en 2020).

Plus de deux sociétés sur trois sont des sociétés par actions simplifiées

En 2021, les **sociétés par actions simplifiées (SAS)** représentent 68 % des créations de sociétés. Leur part a fortement progressé au cours des dernières années puisqu'elles étaient minoritaires en 2010, avec 14 % des créations de sociétés. À l'inverse, la part des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** continue de diminuer : de 81 % des créations de sociétés en 2010, elles ne représentent que 30 % des créations de sociétés en 2021. La part des autres sociétés reste faible, à 3 % en 2021.

Forte hausse des créations dans la plupart des secteurs

Comme en 2020, le secteur des transports et de l'entreposage est, en 2021, le premier contributeur à la hausse globale. Le nombre de créations y augmente fortement : + 25 100 créations en un an, soit + 25 % en 2021 après + 22 % en 2020 ► **figure 2**. Avec 126 200 nouvelles entreprises en 2021, ce secteur génère 13 % de l'ensemble des créations. Son expansion est très liée à celle des autres activités de poste et de courrier, essentiellement dans la livraison à domicile, qui représentent 83 % des créations dans les transports et l'entreposage et qui relèvent très largement du régime du micro-entrepreneur. Les autres activités de poste et de courrier ont enregistré une

très forte envolée ces dernières années, les créations annuelles passant de quelque 22 200 en 2017 à plus de 100 000 en 2021. Cette évolution se poursuit en 2021, avec 22 100 créations supplémentaires par rapport à 2020 (soit + 27 %), même si un reflux semble se dessiner à la fin de l'année.

Le deuxième secteur contributeur à la hausse globale est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui rebondit en 2021 avec + 24 000 créations en un an, soit + 17 %, après un recul de 3 % en 2020. Soutenues par la hausse des créations sous le régime du micro-entrepreneur, qui y représentent environ les deux tiers des créations, les créations d'entreprises ont augmenté de 58 % par rapport à 2017 dans ce secteur. Avec 163 500 nouvelles entreprises, celui-ci génère 16 % de l'ensemble des créations en 2021. L'augmentation est portée en 2021 par les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 7 100 créations, soit + 12 %), les activités spécialisées de *design* (+ 5 700 créations, soit + 40 %) et le conseil en relations publiques et communication (+ 6 500 créations, soit + 53 %).

Le secteur des autres services aux ménages est le troisième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations avec + 22 600 créations en un an, soit + 42 % en 2021, après un léger recul de 1 % en 2020. Avec 75 900 nouvelles entreprises en 2021, ce secteur a fortement bénéficié de l'essor des créations sous le régime du micro-entrepreneur, qui y représentent 85 % des créations en 2021 ; il concentre 8 % de l'ensemble des créations de 2021, contre 5 % en 2017. Au sein des autres services aux ménages, l'accroissement est le plus fort pour les autres services personnels non classés ailleurs (dont notamment les *coachs*, naturopathes, tatoueurs, etc.),

qui enregistrent 15 700 créations supplémentaires en 2021 (soit une hausse de 63 %).

Ces trois secteurs sont également ceux qui contribuent le plus à la hausse de créations sous le régime du micro-entrepreneur. S'agissant des créations sous forme de sociétés, le premier secteur contributeur à la hausse est le commerce et la réparation d'automobiles et de motos (+ 9 600 créations en 2021, soit + 24 % après + 5 % en 2020), notamment la vente à distance sur catalogue spécialisé (+ 2 200 créations). Les créations de sociétés progressent aussi nettement dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 20 % par rapport à 2020), et rebondissent dans le secteur de la construction : + 21 % avec + 6 300 créations, après un recul de 1 % en 2020. S'agissant des créations sous forme d'entreprises individuelles classiques, le secteur des transports et de l'entreposage est également le premier secteur contributeur, avec une hausse de 51 %, soit 2 100 créations supplémentaires. Les activités immobilières contribuent également à l'augmentation, avec une hausse de 39 % (soit + 800 créations) en 2021, en particulier dans les agences immobilières, qui progressent de 44 %. Enfin, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques se redresse de 6 % (+ 600 créations), après un recul du nombre de créations en 2020.

Les créations d'entreprises en forte augmentation dans toutes les régions

En 2021, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans toutes les régions ► **figure 3**. Compte tenu de son

► 2. Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité en 2021 et évolution depuis 2020

| | Nombre de créations en 2021 (en milliers) | | | | Évolution 2021/2020 (en %) | | | Ensemble |
|---|---|--------------------------------------|---------------------|--------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|-------------|
| | Sociétés | Entreprises individuelles classiques | Micro-entrepreneurs | Ensemble | Sociétés | Entreprises individuelles classiques | Micro-entrepreneurs | |
| Industrie | 12,1 | 3,3 | 32,4 | 47,8 | 24,6 | 11,5 | 18,3 | 19,4 |
| Construction | 36,5 | 5,3 | 46,9 | 88,8 | 20,9 | -5,2 | 5,0 | 10,3 |
| Commerce et réparation d'automobiles et de motos | 49,0 | 9,8 | 79,4 | 138,2 | 24,5 | 5,3 | -2,7 | 6,1 |
| Transports et entreposage | 10,6 | 6,3 | 109,4 | 126,2 | 25,2 | 50,8 | 23,6 | 24,9 |
| Hébergement et restauration | 19,7 | 2,6 | 17,8 | 40,2 | 19,3 | 3,0 | -10,9 | 2,8 |
| Information et communication | 15,7 | 1,6 | 36,3 | 53,6 | 15,6 | 31,7 | 29,8 | 25,4 |
| Activités financières et d'assurance | 22,6 | 1,2 | 4,1 | 27,9 | 33,8 | 14,9 | 19,8 | 30,6 |
| Activités immobilières | 23,8 | 2,8 | 17,4 | 44,0 | 33,9 | 39,3 | 11,4 | 24,3 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 41,7 | 9,9 | 111,9 | 163,5 | 20,3 | 6,1 | 17,1 | 17,2 |
| Activités de services administratifs et de soutien | 17,5 | 4,4 | 44,5 | 66,5 | 24,1 | 12,3 | 23,1 | 22,6 |
| Enseignement | 5,8 | 0,9 | 40,1 | 46,8 | 55,3 | 15,9 | 32,7 | 34,8 |
| Santé humaine et action sociale | 5,0 | 21,1 | 19,4 | 45,5 | 25,3 | -18,7 | 13,9 | -3,1 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 2,8 | 10,7 | 17,5 | 30,9 | 16,0 | 4,7 | 7,3 | 7,1 |
| Autres services aux ménages | 8,1 | 3,4 | 64,4 | 75,9 | 22,2 | 16,1 | 47,3 | 42,4 |
| Ensemble | 271,0 | 83,4 | 641,5 | 995,9 | 24,3 | 1,7 | 17,0 | 17,4 |

Note : niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2 (sauf pour l'industrie qui est en A10).

Lecture : en 2021, 47 800 entreprises ont été créées dans l'industrie, soit 19,4 % de plus qu'en 2020.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

poids dans l'économie, l'Île-de-France reste, avec 23 400 créations supplémentaires en 2021, la région contribuant le plus à la hausse globale, mais la croissance des créations (+ 9 %) y est plus faible que dans les autres régions. En Île-de-France, le premier secteur contributeur est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, la région concentrant 39 % des créations nationales. Le nombre de créations y augmente de 6 800, soit une hausse de 12 % en un an, notamment dans les activités de conseil en relations publiques et communication (+ 2 400 créations, dont + 2 200 immatriculations de micro-entrepreneurs). Le deuxième secteur contributeur à la hausse est celui des autres services aux ménages (+ 3 900 créations, soit + 39 %), notamment dans les autres services personnels non classés ailleurs (+ 3 300 créations, dont + 3 100 immatriculations de micro-entrepreneurs) ; le troisième secteur est celui de l'enseignement (+ 3 700 créations, soit + 35 %), avec en particulier la formation continue d'adultes, dont le nombre de créations triple en un an (+ 1 900 créations).

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région contributrice à la hausse globale des créations, avec + 20 800 créations supplémentaires en 2021, soit une hausse de 25 %. La croissance des créations y est particulièrement forte dans les transports et l'entreposage, où les créations progressent de 76 % par rapport à 2020 (+ 5 900 créations), principalement dans les autres activités de poste et de courrier (+ 5 400 créations).

L'Occitanie est la troisième région contributrice à la hausse des créations, avec + 15 000 créations supplémentaires en 2021, soit une hausse de 19 %. La croissance des créations y est particulièrement forte dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui progressent de 24 % par rapport à 2020 (+ 2 500 créations).

Enfin, la croissance des créations est élevée dans les régions d'outre-mer : + 50 % en Guyane, + 33 % à Mayotte, + 32 % en Martinique, + 27 % à La Réunion et + 19 % en Guadeloupe.

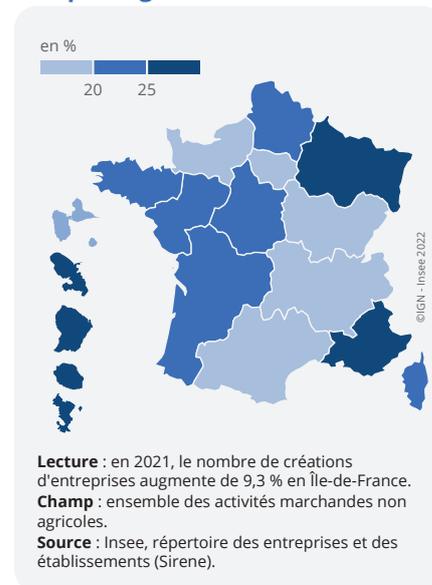
6 % des entreprises classiques ont des salariés au moment de leur création

En 2021, 2 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création ► **figure 4**. En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création est de 6 %.

Ces proportions diminuent légèrement par rapport à 2020. Hors micro-entrepreneurs, les nouvelles entreprises sont le plus souvent employeuses dans l'hébergement et la restauration (13 %), la construction (13 %) et l'industrie (9 %). À l'opposé, les proportions sont les plus faibles dans les activités immobilières (2 %) ainsi que dans les activités financières et d'assurance (2 %) et les activités d'information et de communication (3 %).

Les entreprises employeuses au moment de leur création en 2021 démarrent leur activité avec 2,9 salariés en moyenne, contre 3,0 en 2020. Parmi celles-ci, l'effectif salarié moyen à la création est le plus élevé dans la construction (3,8), l'industrie (3,7) et les transports et l'entreposage (3,0). Il est le plus bas dans les activités immobilières (1,9) et dans les autres services aux ménages (2,1).

► 3. Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2021



► 4. Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés à la création par secteur d'activité en 2021

| | Créations avec salarié(s) (en %) | | Nombre moyen de salariés à la création (si au moins un salarié) |
|---|----------------------------------|--|---|
| | Parmi l'ensemble des créations | Parmi les créations hors micro-entrepreneurs | |
| Industrie | 2,9 | 9,0 | 3,7 |
| Construction | 6,1 | 12,5 | 3,8 |
| Commerce | 3,4 | 7,9 | 2,7 |
| Transports et entreposage | 0,7 | 5,2 | 3,0 |
| Hébergement et restauration | 7,3 | 12,7 | 2,7 |
| Information et communication | 1,1 | 3,3 | 2,1 |
| Activités financières et d'assurance | 1,7 | 2,0 | 2,4 |
| Activités immobilières | 1,1 | 1,9 | 1,9 |
| Soutien aux entreprises | 1,4 | 4,3 | 2,5 |
| Enseignement, santé humaine et action sociale | 2,1 | 5,8 | 2,6 |
| Autres services aux ménages | 1,4 | 5,9 | 2,1 |
| Ensemble | 2,4 | 6,5 | 2,9 |

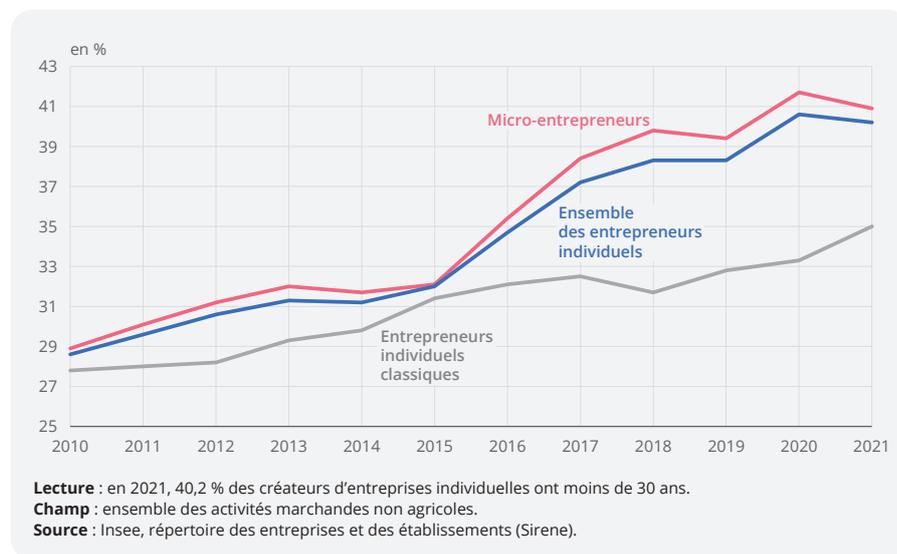
Note : niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.

Lecture : en 2021, 2,9 % des créations d'entreprises dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, elles ont en moyenne 3,7 salariés.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

► 5. Part des créateurs de moins de 30 ans depuis 2010



L'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles se stabilise

Après une diminution régulière depuis 2010, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles reste stable en 2021, à 35 ans. La part des moins de 30 ans recule légèrement : elle est de 40 % en 2021, contre 41 % en 2020 ► **figure 5**. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (41 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (35 %).

Tous types d'entreprises individuelles confondus, les créateurs sont les plus jeunes dans les transports et l'entreposage

(29 ans en moyenne, et 60 % ont moins de 30 ans). Dans l'information et la communication, les créateurs sont également relativement jeunes (32 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie et les activités immobilières (39 ans en moyenne).

Quatre créateurs d'entreprises individuelles sur dix sont des femmes

En 2021, les femmes ont créé 41 % des nouvelles entreprises individuelles. Cette proportion évolue peu depuis 2015, alors

qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Elle est de 48 % pour les créations d'entreprises individuelles classiques et de 40 % pour les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur. Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (74 %), les autres services aux ménages (74 %), l'industrie (60 %) et l'enseignement (52 %). La part des hommes est la plus élevée dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (90 %) ainsi que l'information et la communication (74 %). ●

Eric Hofstetter (Insee)

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

Les créations d'entreprises correspondent donc aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise, par une unité légale nouvellement immatriculée, de tout ou partie des activités d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur. On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Cette définition s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen, à part pour les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur. Pour ces dernières, on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des demandes d'immatriculation au répertoire Sirene ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acos : les personnes relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA) ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être sous le régime du micro-entrepreneur. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Les **créations d'entreprises classiques** correspondent aux créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du **régime** de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique.

Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Une **société** est une entité dotée d'une personnalité morale.

Une **société par actions simplifiée (SAS)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA).

Une **société à responsabilité limitée (SARL)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices, etc.) sont proportionnels à la part du capital détenue.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements** (REE, issu de Sirene) géré par l'Insee.

L'étude porte sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles. Ce champ inclut les activités financières. La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Certains postes ont été renommés pour être plus explicites.

► Pour en savoir plus

- **Juliachs S.**, « Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 croissait continuellement avant la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1873, septembre 2021.
- **Gourdon H.**, « Essor des créations d'entreprises de vente à distance et livraison à domicile pendant la crise sanitaire », *Insee Focus* n° 247, septembre 2021.
- **Deltour A.**, « La chute au printemps 2020 puis le fort rebond des créations d'entreprises touchent tous les territoires », *Insee Focus* n° 246, septembre 2021.
- **Dorolle A.**, « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
V. Quénechdu,
P. Glénat

Maquette :
B. Rols

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221892
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

